



LE JOURNAL DU

CASIP-COJASOR

FONDATION 1809

T'03

#13

MARS/AVRIL
2023

NUMÉRO OFFERT

DONNER DE L'ESPOIR, CHANGER LA VIE



LA SOLIDARITÉ EN HÉRITAGE

Cher(e)s ami(e)s,

Dans un monde qui va de plus en plus vite et qui devient de plus en plus complexe, un monde où nos anciens, nos personnes les plus fragiles sont en perte de repères, il est plus que jamais nécessaire de nous ancrer dans notre histoire pour construire l'avenir.

Depuis sa création il y a plus de 200 ans, la Fondation Casip-Cojasor a toujours bâti son action entre tradition et modernité. Une tradition fondée avant tout sur les grandes valeurs de solidarité et de partage, inhérentes au judaïsme, et qui s'exprime dans la modernité des solutions que nous mettons en œuvre pour aider ceux qui sont dans le besoin, quel qu'il soit. Quel meilleur exemple que celui du Vestiaire ? C'est le premier service de collecte de dons d'habits, mis en place dès 1855 par le Casip, pour offrir aux plus démunis des vêtements chauds et décents. Quelles que soient les époques et les épreuves, la solidarité communautaire n'a jamais faibli, aidant des milliers de personnes à préserver leur dignité, qu'il s'agisse de familles en difficulté, de rescapés de guerre ou des vagues successives d'immigrants jusqu'aux tous récents réfugiés Ukrainiens. Et hier comme aujourd'hui, des hommes et des femmes ont encore et toujours besoin de votre soutien. Véritable symbole de cette solidarité sans faille, c'est un Vestiaire revisité qui poursuit inlassablement sa mission et qui sait qu'en cette veille de Pessah, sa nouvelle campagne « Ouvrez vos cœurs, ouvrez vos armoires » trouvera, cette fois encore, un large écho auprès de vous.

La tradition est aussi un lien qui relie le passé au présent et qui porte l'idée de transmission, d'héritage à perpétuer. Peu importe que ce lien soit religieux, affectif ou matériel : il signe l'appartenance de chacun à quelque chose de plus vaste. Transmettre à sa famille, à sa communauté, à son peuple, c'est contribuer à tisser ce lien essentiel entre les hommes. Faire un Legs ou un don participe de cette transmission, parce qu'au-delà des biens terrestres c'est aussi une façon d'inscrire son histoire de vie, d'en laisser traces.

Le Pôle Legs et Donations du Casip-Cojasor conserve précieusement les traces de vie de tous ceux qui ont choisi notre Fondation pour transmettre, non seulement leurs biens mais également les valeurs auxquelles ils tenaient. Nous avons construit un lien fort avec ceux qui ont donné à travers nous et ce qu'ils ont donné nous permet de construire d'autres liens avec des personnes qui vivent dans la solitude et la fragilité.

Donner du sens à nos actions c'est ce qui fait toute notre humanité. Et quand nos salariés affirment que leur travail apporte du sens à leur vie, que nos bénévoles donnent de leur temps parce qu'aider les autres fait sens pour eux, que nos donateurs participent à nos projets pour continuer à créer du lien, pour contribuer à nous faire vivre ensemble et non chacun de son côté, alors nous savons que nous sommes sur la bonne voie, que nos actions ont du sens, et qu'elles sont profondément connectées aux réalités et aux besoins de notre société.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de Pessah, entourés de tous ceux qui vous sont chers pour que ce temps de Passage prenne tout son sens !

Karène Fredj
Directrice générale de la Fondation

LE GRAND DOSSIER
LEGS, TESTAMENTS,
VIAGIERS, TOUT SAVOIR !

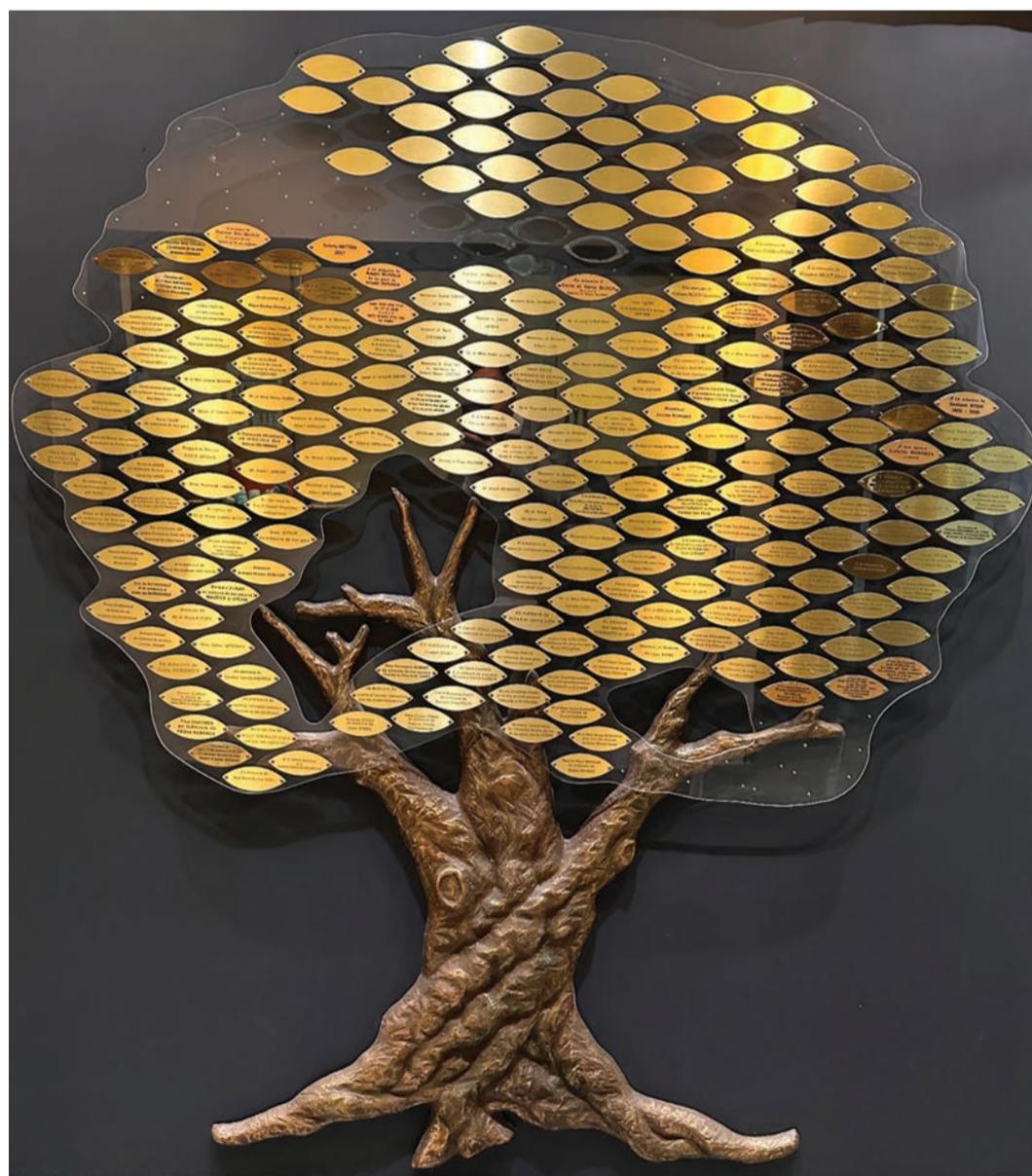
Page 2

PORTRAIT
HERVÉ TEMIM :
LE SOCIAL À DOMICILE

Page 5

ZOOM SUR...
«OUVREZ VOTRE CŒUR,
OUVREZ VOS ARMOIRES ! »

Page 6



Par tradition, toutes les grandes familles juives françaises, à commencer par la famille Rothschild, ont toujours fait des dons et des legs particuliers en faveur du Casip-Cojasor. Mais ils sont des centaines, aux noms moins connus, à avoir souhaité donner tout ou partie de leurs biens à la Fondation. C'est parfois pour nous remercier d'avoir un jour aidé leurs parents ou eux même, ou encore pour montrer l'exemple et transmettre à leurs enfants des valeurs essentielles comme la solidarité, et donner ainsi du sens à leur parcours.

Pour chacun d'entre nous, vient un jour qui n'a pas de lendemain ! Il nous faut assumer cette responsabilité et préparer ce jour-là au mieux, comme vous le découvrirez dans ce Grand Dossier page 2.

LE GRAND DOSSIER : LEGS, TESTAMENTS, VIAGERS, TOUT SAVOIR !

QUAND UN LEGS S'INSCRIT DANS LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Infatigable bâtisseur communautaire, Gabriel Vadnai a notamment dirigé le Casip-Cojasor pendant 40 ans. Depuis 2014, il est le délégué général du pôle Legs et Donations de la Fondation, qu'il a créé. S'il maîtrise parfaitement les subtilités juridiques du sujet, en homme de Torah, il comprend surtout sa résonance avec les principes de solidarité de la tradition juive. Rencontre.

Pourquoi faire un testament en faveur de la Fondation ?

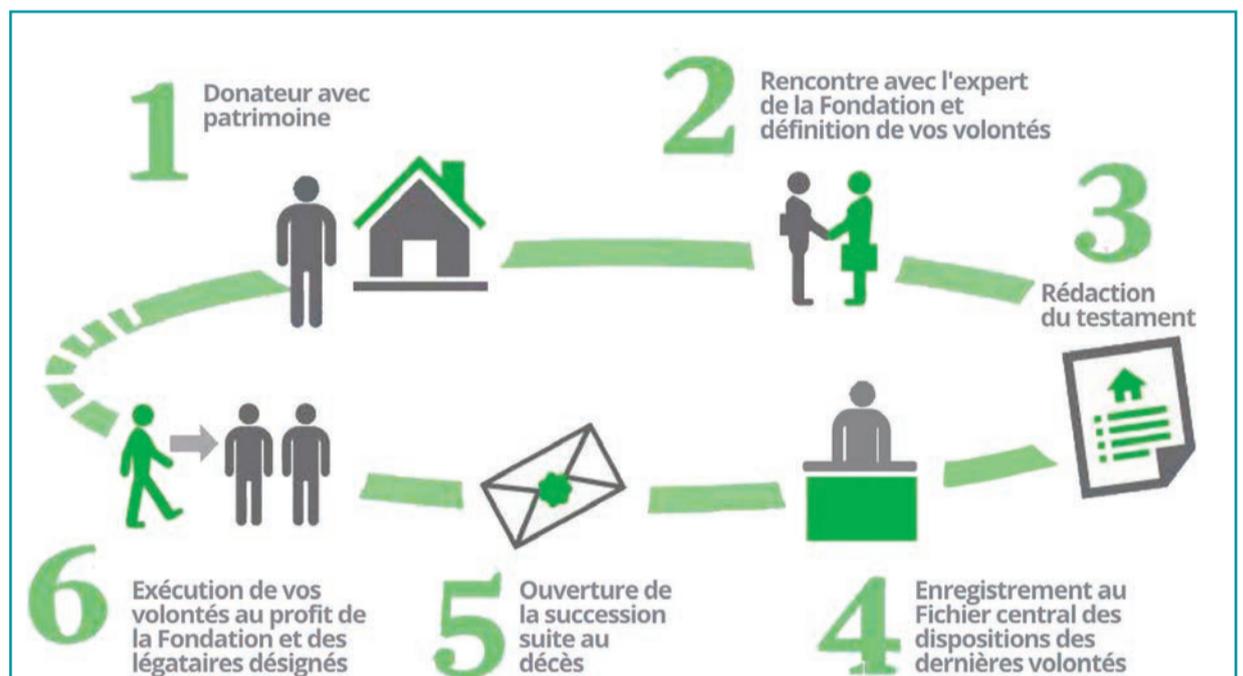
Le plus souvent les personnes qui font leur testament par le biais de notre Fondation ont peu ou pas de famille. C'est une façon pour elles de montrer leur attachement à leur identité, leur appartenance à leur communauté et de partir avec le sentiment qu'elles font quelque chose d'important pour aider les autres. Elles sont imprégnées du sens de la Tsedaka (bienfaisance, générosité), et même celles qui n'ont pas été très pratiquantes durant leur vie, souhaitent se rapprocher de leurs origines.

Il y a aussi des donateurs qui ont une famille, des enfants, et qui font des legs particuliers au Casip-Cojasor. C'est parfois pour nous remercier d'avoir un jour aidé leurs parents ou eux-mêmes, ou encore pour montrer l'exemple et transmettre à leurs enfants des valeurs essentielles, comme la solidarité, et donner ainsi du sens à leur vie. Je me souviens d'un monsieur étonnant qui nous avait chargé de verser tous les ans, à Rosh Hashana, une somme d'argent à ses petits-enfants pour leur rappeler qu'ils étaient juifs, ce que nous avons fait jusqu'à épuisement du legs.

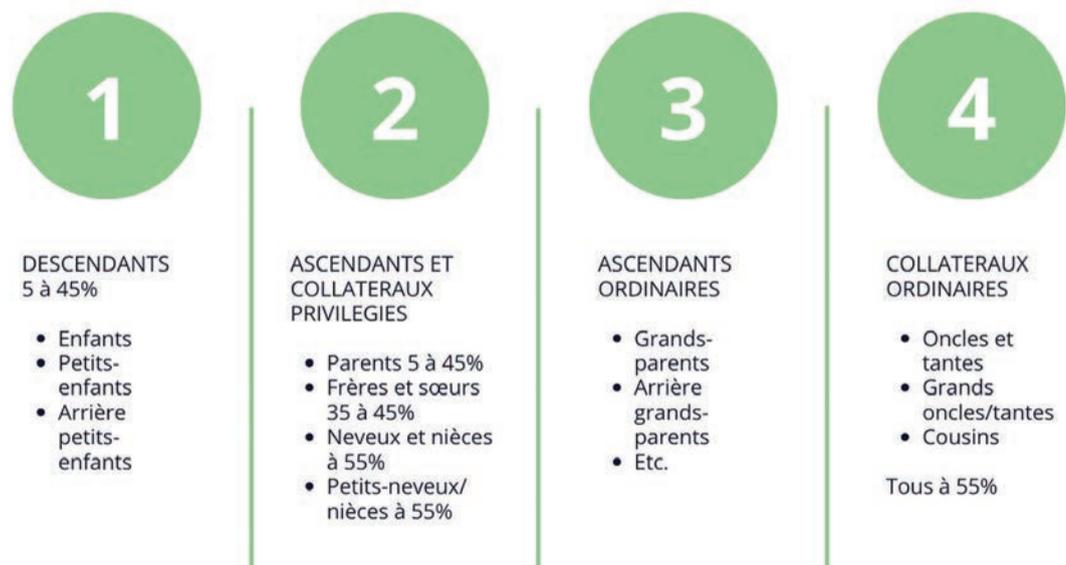
La Fondation vit des dons des vivants pour les missions d'aide au quotidien, mais les legs de ceux qui sont partis permettent de préparer l'avenir et de réaliser des projets structurels d'action sociale. A l'origine de la plupart de nos établissements médico-sociaux ou de certains de nos services spécialisés, il y a un grand donateur et un don suffisamment conséquent pour convaincre les pouvoirs publics de subventionner le projet. Ces réalisations portent d'ailleurs le nom de leurs bienfaiteurs (résidence Amaraggi, Foyer Michel Cahen, résidence Moïse Léon, halte-garderie Suzanne et David Lévy etc.)

A chaque génération, les grandes familles juives de la communauté, parmi eux les Cahen d'Anvers, les Rothschild ont fait des legs au Casip-Cojasor. Et nombre d'entre elles, nous ont fait des dons particuliers : certes pour montrer l'exemple, mais surtout par conviction, parce que seule la mise en place de véritables structures sociales permet d'aider efficacement le plus grand nombre.

Cela dit, chaque don, chaque legs, aussi petit soit-il, est une participation décisive à la construction de la solidarité communautaire.



L'ordre des héritiers légaux et leur taux d'imposition, après abattement



Légitime au-delà du 4e degré (petits-cousins, étrangers à la famille) 60%



Mais n'y a-t-il pas aussi un intérêt fiscal à léguer à la Fondation Casip-Cojasor ?

Il y a certes un intérêt fiscal, qui profite aussi bien aux légataires qu'à la Fondation.

Généralement lorsqu'une personne nous appelle, c'est d'abord pour avoir des renseignements sur les mécanismes fiscaux d'un legs via notre institution, pour avoir une simulation de son cas, avant ou après avoir consulté son propre notaire qui reste son conseiller.

L'exemple le plus courant, c'est lorsqu'un testateur n'a pas d'héritier direct (appelé réservataire), il choisit de faire un legs universel à la Fondation, laquelle est alors chargée de distribuer des legs particuliers à d'autres bénéficiaires (neveux, famille éloignée, étrangers à la famille...). L'intérêt pour ces derniers ? C'est la Fondation qui se charge de ce que l'on appelle la liquidation de la succession, c'est-à-dire de tous ses aspects administratifs, fiscaux, immobiliers et qui redistribue les legs conformément aux volontés exprimées par la personne. Les héritiers reçoivent ainsi leur legs net de frais et droit, sans avoir à se préoccuper de rien.

La Fondation peut aussi jouer un rôle de médiateur, de pacificateur quand l'héritage est susceptible de semer la zizanie dans une famille. Un de nos grands donateurs avait choisi la Fondation comme exécuteur testamentaire pour éviter que sa dizaine de neveux et nièces ne se déchirent entre eux. Bien sûr, cela se fait toujours en étroite collaboration avec le notaire du testateur.

J'ajouterai qu'il y a autant de raisons de faire son testament via une Fondation qu'il y a d'individus et chacun agit selon son histoire, ses moyens, ses intérêts ou ses valeurs !

Et que gagne la Fondation ?

En tant qu'institution sociale d'intérêt général, la Fondation bénéficie de droits particuliers sur le plan fiscal. Ainsi les droits, que les héritiers auraient dû payer à l'État si le legs leur avait été directement adressé, sont minorés. La Fondation peut donc récupérer en

partie le montant de ces droits comme si c'était un don du testateur. Et c'est d'ailleurs le cas : une personne qui passe par la Fondation pour son testament le fait en toute connaissance de cause. Elle préfère savoir que cet argent va aider notre institution à se développer.

Au-delà de la démarche altruiste, est-ce que le testateur peut aussi être motivé par des intérêts plus personnels ?

Bien sûr ! Et c'est tout à fait normal !

Comme je vous le disais, la majorité des personnes âgées qui font leur testament via la Fondation n'ont pas d'enfants, de famille proche ou sont en rupture familiale. Elles ont besoin de se sentir entourées sur la fin de leur vie, elles ont besoin que l'on s'occupe d'elles, elles veulent être accompagnées au moment du départ. Notre Fondation représente une famille de substitution pour ces personnes. Nous avons un devoir envers elles : nous allons les voir régulièrement, sommes à leur écoute et beaucoup nous disent qu'après de nous, elles ont le sentiment de compter encore pour quelqu'un. Le lien existe dans les deux sens.

Par ailleurs, notre expertise exclusive dans le médico-social nous permet de répondre à leurs besoins. Nos services savent travailler en étroite coordination et accompagner les personnes seules jusqu'au dernier jour. Nous les aidons à rester chez elles le plus longtemps possible, et si besoin est, à entrer dans l'un de nos Ehpad.

Nous pouvons également nous occuper d'un enfant en situation de handicap et répondre à l'attente de parents qui s'inquiètent de son avenir après leur décès... Autant de paramètres qui interviennent, c'est vrai, dans la décision de faire un testament, mais qui sont avant tout profondément humains et légitimes. Et puis ceux qui nous font un legs sont aussi rassurés par l'ancienneté, la solidité et la réputation de la Fondation qui leur offre une garantie morale

Pour chacun d'entre nous, vient un jour qui n'a pas de lendemain ! Il nous faut assumer cette responsabilité et préparer ce jour-là au mieux.

LE VIAGER, POUR RESTER VIVRE CHEZ SOI !

La majorité des personnes âgées préfèrent rester vivre et vieillir chez elle, tant qu'elles le peuvent. Un choix qui nécessite des aides à domicile, l'installation d'équipements spécifiques, voire une adaptation du logement, ce qui coûte souvent bien plus cher que le montant des retraites perçues. La donation ou la vente de leur logement à la Fondation Casip-Cojasor contre une rente viagère devient alors une solution gagnant-gagnant.

A qui cela s'adresse ?

A des personnes âgées propriétaires d'un logement qui, souvent, constitue leur seul bien de valeur. La donation en viager est un autre moyen de se constituer un revenu supplémentaire, garanti à vie, sans changer ses habitudes ni son lieu de vie. Elles peuvent privilégier la donation en viager s'ils sont sans héritiers directs, ou la vente si il y a des héritiers.

Quel est l'intérêt de faire un viager ?

● L'intérêt légal pour tout viager :

- Les donateurs (crédirentiers) et leur conjoint ont légalement le droit d'occuper gratuitement leur logement tout le reste de leur vie.
- La vente comme la donation en viager permet aux donateurs de percevoir une rente mensuelle à vie indexée chaque année. Cette rente qui leur garantit un revenu régulier est entièrement réversible au conjoint survivant et jusqu'à son décès. c'est une façon d'hériter de soi-même.
- La rente viagère bénéficie d'un abattement fiscal. Ils sont libérés de toutes les charges et taxes immobilières qui sont désormais payées par la Fondation Casip-Cojasor (le débirentier).

● L'intérêt moral quand le viager est fait par la Fondation Casip-Cojasor :

- Le respect des conditions - notamment du paiement de la rente - est garanti, en plus du contrat notarié, par le capital de confiance et la stabilité de la Fondation Casip-Cojasor.
- La spécificité médico-sociale de la Fondation est mise au service du donateur qui est assuré de bénéficier de toutes les aides si nécessaires.
- Le propriétaire qui fait don de son bien à la Fondation s'assure également de transmettre son patrimoine à une institution sociale dont il partage les valeurs et les objectifs.
- Au décès du crédirentier, le Casip-Cojasor devient pleinement propriétaire du bien immobilier, dont la vente ou l'usage, permettra de venir en aide à des personnes en difficulté et/ou en situation de fragilité.

Ainsi, après avoir pleinement profité de leurs biens, les donateurs, tout en protégeant leurs propres intérêts, n'auront pas oublié de faire preuve de solidarité et de générosité. La donation en viager est aujourd'hui plébiscitée par les personnes âgées qui veulent rester vivre chez elles, notamment celles dont les pensions de retraites sont trop faibles alors que leurs dépenses augmentent avec les exigences du grand âge.

Pour tout renseignement :
Mme Martine TZIBOULSKY 01 44 62 13 08

QUAND LA FONDATION TIENT LIEU DE FAMILLE

Martine Tziboulsky est chargée de mission au pôle Legs et Donations. C'est elle qui garde le contact et prend soin des donateurs qui sont généralement isolés, sans famille ou sans liens familiaux. Elle témoigne de l'importance de ce lien d'humanité qui rend la fin de vie plus douce.



Tous ceux qui font un legs en faveur de la Fondation ne sont pas toujours seuls, sans famille ni amis. Souvent il n'y a pas d'héritier direct, et ils préfèrent que la Fondation se charge de régler la succession. Pour d'autres, ils veulent être sûrs que leurs dernières volontés, particulièrement sur les modalités d'obsèques, seront bien respectées. Enfin parmi ceux qui font un legs universel, pour beaucoup c'est parce qu'ils sont seuls au monde et n'ont plus personne à qui transmettre un héritage.

« *Quand les personnes nous contactent, elles ne sont pas entièrement décidées à léguer leurs biens à la Fondation. Elles ont besoin de renseignements, de réassurance, d'être conseillées et de prendre leur décision en pleine conscience et que cela corresponde totalement à leurs souhaits* », souligne Martine Tziboulsky. Une fois leur décision prise, le donateur rédige, avec l'aide de la Fondation, un projet de testament qu'il peut modifier à tout moment, avant de l'enregistrer auprès de son notaire : « *Le testateur est le seul à connaître le contenu du testament qu'il a remis au notaire. Il peut s'il le désire en donner connaissance à la Fondation, pour s'assurer que ses volontés soient parfaitement exécutées* ». Et c'est là que commence la véritable mission d'accompagnement auprès des donateurs potentiels.

Elles ont besoin de savoir que quelqu'un connaît leur existence

Quand des personnes âgées n'ont plus aucune famille, ou que les liens familiaux sont si distendus qu'elles se retrouvent isolées et sans repères au crépuscule de leur vie, c'est souvent là qu'elles ont besoin d'être

écoutées, conseillées mais aussi rassurées. « *Elles ont besoin de savoir que quelqu'un sait qu'elles existent. Quand je leur rends visite, je leur apporte des petites douceurs, cela les touche toujours beaucoup* ». Et puis il y a un suivi téléphonique régulier pour prendre de leurs nouvelles, et vérifier si elles ont besoin de quelque chose. « *Parfois certains me disent "vous êtes la seule personne à qui j'ai parlé cette semaine" ... c'est très dur d'entendre cela et je me fais un point d'honneur à les appeler plus souvent.* »

Une attention qui permet de construire et d'entretenir le lien, de les raccrocher à la société : « *Ce sont souvent des personnes qui ont une histoire de vie compliquée ou douloureuse. Elles se racontent petit à petit, évoquent leurs souvenirs et il y a une relation, parfois très forte, qui s'installe entre nous* ». S'il n'y a pas toujours de besoins particuliers ou matériels, en revanche le besoin de contact humain reste essentiel.

Et le lien qui se crée est réciproque : « *C'est aussi très difficile pour nous quand une personne s'en va. On s'attache au fil des ans, on s'inquiète quand elle est malade et cela devient comme un membre de notre famille* » confie Martine Tziboulsky.

Tous les services de la Fondation peuvent intervenir pour débloquer une situation

Il arrive parfois que les parents déjà âgés, s'inquiètent de l'avenir de leur enfant en situation de handicap ou sous tutelle, lorsqu'ils ne seront plus là pour s'en occuper : « *la Fondation est capable de gérer ce genre de problématiques grâce à notre pôle handicap et à notre service des tutelles, et d'accueillir ces personnes dans l'un de nos foyers spécialisés.* »

Quand il n'y a plus de famille pour aider ces personnes âgées à s'organiser pour vivre mieux, les services de la Fondation peuvent être sollicités pour y répondre : livraisons de repas cachers, démarches pour mettre en place une aide à domicile avec les associations spécialisées ou avec une assistante sociale. Enfin, quand leur santé se dégrade ou qu'elles ne peuvent plus rester à leur domicile sans se mettre en danger, la Fondation peut organiser leur accueil dans un de ses Ehpad.

« *C'est surprenant, ce sont souvent des gens qui ont traversé la guerre ou des épreuves terribles, loin de tout attachement religieux qui, sur la fin, souhaitent intégrer un établissement juif avec les fêtes et les Shabbat, comme un retour aux sources* ».

Pour Martine Tziboulsky, ce qui définit le plus les valeurs du Casip-Cojasor, c'est le respect de ses engagements envers les potentiels donateurs : « *nous nous engageons*

à les accompagner jusqu'au bout du chemin et à respecter leurs dernières volontés, quelles qu'elles soient. Ça, ce n'est pas négociable, parce que c'est un engagement moral avant tout, et au-delà, c'est aussi le respect dû à chacune de ces personnes ! »

Et lors des obsèques, quand il n'y a plus de proches, le service organise un mynian, veille aussi à l'entretien des tombes et adresse une liste annuelle au Consistoire de Paris pour qu'un kaddish soit fait en leur nom à Rosh Hachana.

Comme l'aurait fait une famille !

HISTOIRE DE LEGS ET DE DON

Voici l'une des plus étonnantes histoires de legs fait à la Fondation et, sans doute, celle qui a le plus marqué les équipes du Casip-Cojasor par sa démesure, et ce qu'elle laisse entrevoir de l'impact de la Shoah sur les survivants. Gabriel Vadnaï nous raconte.

Les pièces d'or de Mme Pieprzewnik

Il y a quelques décennies de cela, une certaine Mme Pieprzewnik a contacté la Fondation : elle souhaitait faire un don et voulait me rencontrer : « *Venez avec votre président, j'ai beaucoup de choses à vous donner !* ». Quand nous sommes arrivés à l'adresse indiquée, rue St Denis à Paris, nous sommes tombés sur un véritable taudis : c'était sale, les rares meubles étaient bancals, couverts de papier journal et le lit n'était qu'un matelas défoncé posé à même le sol. La dame qui nous a accueillies était déjà très âgée, et était la dernière encore vivante d'une fratrie de trois, tous rescapés de la Shoah. Elle nous a donné une grosse boîte à chaussure remplie d'une cinquantaine de tubes de médicaments qui étaient tous remplis de pièces d'or, d'une valeur de 2,5 Millions de francs de l'époque ! Les trois frères et sœurs, orphelins sans famille, avaient vécu ensemble, ne s'étaient jamais mariés, aucun n'avait eu d'enfants, et avaient travaillé toute leur vie sans presque rien dépenser pour eux-mêmes. Sous le choc, je lui ai proposé alors de la reloger dans un appartement décent, ce qu'elle a fermement refusé. Elle avait ses habitudes dans son quartier et ne voulait rien de personne. Elle vivait seule, sans téléphone, et pour avoir de ses nouvelles il fallait venir la voir chez elle.

Quelques années plus tard, Mme Pieprzewnik est décédée en léguant la totalité de ses biens au Casip-Cojasor.

En fait, la boîte à chaussure n'était qu'une petite partie de ce qu'ils avaient laissé, nous avons trouvé encore beaucoup d'or et des liasses de billets de banques dissimulés dans le matelas, rien à la banque, parce qu'après ce qu'ils avaient vécu pendant la guerre, ils n'avaient plus confiance en rien ni personnes !

Alors que ses deux frères étaient morts et à la veille de sa propre disparition, Mme Pieprzewnik avait souhaité que le labeur de toute leur vie serve à aider la communauté juive dont ils n'avaient jamais oublié qu'elle était aussi la leur.

LE SOCIAL À DOMICILE : CONFIDENCES D'HERVÉ TEMIM

Il est le plus ancien des 5 chauffeurs livreurs du Casip-Cojasor qui sillonnent quotidiennement Paris et sa banlieue pour livrer des repas aux personnes âgées. Un travail pas comme les autres qui demande une bonne dose d'empathie et de fibre sociale. Confidences.



Hervé Temim, chauffeur-livreur à la Fondation Casip-Cojasor

Cela fait déjà 21 ans qu'Hervé Temim est entré à la Fondation pour un job de chauffeur livreur : « À l'époque je travaillais au Sentier et puis mon patron a pris sa retraite. Je venais d'être papa, j'étais jeune et j'avais juste besoin de travailler. Je pensais sincèrement que ce serait temporaire, le temps de trouver autre chose, mais petit à petit je me suis attaché à ce travail, à la Fondation et à ces personnes âgées qu'on sentait vraiment très isolées ». Avec beaucoup de pudeur Hervé raconte ces hommes et ces femmes plus ou moins dépendants, toujours très seuls et pour qui, souvent, la livraison de repas devient une des rares occasions de parler à quelqu'un.

Entre travail et Mitsvah

Les repas sont livrés tous les 2 jours et chaque chauffeur livre les mêmes personnes 2 à 3 fois par semaine selon leur demande ou leurs ressources. « Ce n'est pas qu'un travail de chauffeur-livreur, loin de là ! Avec le temps on apprend à connaître nos bénéficiaires réguliers : il y a ceux qui m'accueillent chaleureusement et qui veulent m'offrir un café, même si je n'ai pas le temps des fois je le prends, et puis il y a ceux pour qui ce n'est pas un bon jour, je ne fais pas attention, je reste poli... il y a aussi ceux qui ne peuvent plus cuisiner ou se déplacer, alors j'entre avec ma clé et je mets dans le frigo pour que l'aide à domicile puisse leur donner à manger. Et franchement, sans nous comment ils feraient pour manger caché ? »

Hervé souligne aussi l'importance de ces visites régulières qui, même si elles sont brèves, peuvent être des indicateurs essentiels de la santé de ces

personnes fragilisées : « Avec l'habitude et l'observation on voit les choses : des problèmes d'hygiène, d'insalubrité ou un manque de moyen, comme cette dame qui mangeait froid parce qu'elle n'avait pas où réchauffer son repas. Dans ces cas-là on fait un signalement mais ça reste confidentiel et ce sont les professionnels du service social qui s'en occupent ». Si cette dame a pu bénéficier d'un micro-onde dès la livraison suivante, il est parfois très compliqué d'intervenir si les personnes ne le souhaitent pas, et c'est souvent là toute la difficulté de l'aide sociale.

Comme lui tous les chauffeurs livreurs du Casip-Cojasor sont formés à réagir quelle que soit la situation : « J'ai déjà retrouvé des personnes par terre, elles sont tombées pendant la nuit : on appelle tout de suite les pompiers et le service social de la Fondation. Il y a aussi ceux auxquels on s'attache et puis un jour on apprend qu'ils ne sont plus là. C'est difficile, mais on se protège, à savoir on met de la distance, on prend sur soi, sinon c'est trop dur ».

Plus que la pauvreté c'est la dépendance qui augmente !

Il y a 20 ans quand Hervé a débuté, ils n'étaient que 2 personnes à la livraison des repas, aujourd'hui ils sont 5 « Et encore c'est souvent insuffisant ! Pendant les fêtes, notamment Pessah on est obligé de prendre des intérimaires en renfort tellement on a de demandes, jamais je n'aurais pensé qu'on aurait autant de monde ! » Avec en moyenne 25 livraisons par tournée,

55 000 repas distribués, autant d'occasions de partager...

L'occasion pour nos chauffeurs-livreurs d'apporter un lien indispensable, sourire et gentillesse à nos aînés.

il regrette d'avoir moins de temps pour s'arrêter, pour discuter ou boire un café : « c'est dommage, parce que pour beaucoup, le repas c'est pas le plus important, ils ont surtout besoin d'une petite compagnie, ils sont seuls, sans enfants ou alors trop loin, c'est triste. »

Hervé ne cache pas que côtoyer des personnes âgées le fait réfléchir : « Certaines me font penser à mes grands-parents, et quand je vois cette misère de la vieillesse je me pose des questions sur mon propre avenir ! ».

Sa fierté ? « Travailler pour la Fondation ! C'est comme une famille. J'aime ce qu'on fait et pourquoi on le fait, il y a une grande solidarité et une bonne ambiance dans les services et je suis content que mes propres enfants aient cet exemple, parce que je fais un travail qui a du sens ».

« OUVREZ VOTRE CŒUR, OUVREZ VOS ARMOIRES ! »

C'est l'appel aux dons choisi pour la collecte de vêtements lors des prochaines fêtes de Pessah. Le Vestiaire Solidaire du Casip-Cojasor communique sur ses besoins pour mieux répondre à une demande toujours croissante. Révital Soussy la nouvelle directrice de ce lieu emblématique nous raconte l'envers du décor.



Connu de tous dans la communauté, le Vestiaire Solidaire du Casip-Cojasor c'est l'endroit où l'on dépose ses vêtements inutilisés pour faire de la place dans ses armoires avec l'idée d'avoir fait une bonne action. Mais qui sait comment il est perçu par les personnes qui viennent là par nécessité ?

Il y a ces familles nombreuses dont les enfants grandissent beaucoup trop vite pour leur budget serré, ou des familles monoparentales qui ont du mal à boucler les fins de mois avec un seul salaire, tout comme ces personnes âgées vivant seuls et avec si peu de moyens qu'ils sont heureux de trouver un manteau ou des gants pour être au chaud l'hiver...

Un shopping cosy et très confidentiel

Pour tous ceux-là le vestiaire représente une sorte de parenthèse où ils retrouvent le plaisir de "faire du shopping" et où ils sont accueillis sur rendez-vous individuels pour éviter toute rencontre gênante, parce que le plus important c'est de préserver leur dignité. Chaque personne est adressée par son assistante sociale et peut bénéficier des services du vestiaire (automne/hiver-printemps/été).

Ici les vêtements sont pliés ou accrochés en rayons comme dans une boutique : « *C'est important que les gens puissent choisir eux même ce qui leur plaît, comme ça ils n'ont pas l'impression que c'est de la charité !* » souligne Révital Soussy la très dynamique directrice du vestiaire. Professionnelle de l'action

sociale, cela fait 20 ans que cette israélienne mariée à un français travaille au sein du Casip-Cojasor. Après avoir dirigé l'hôtel social de la Fondation, elle a pris la direction du Vestiaire. Empathique, chaleureuse, elle connaît l'histoire de chacun : « *Les personnes qui viennent ici ont souvent besoin de se confier, ils traversent des moments difficiles alors on les écoute, on leur offre un café, on donne notre avis pour les essayages, surtout il faut que ce soit un moment de détente et de bonne humeur !* ».

Malgré tout, ce lien que l'équipe du Vestiaire réussit à tisser avec les bénéficiaires reste ténu et il est difficile d'obtenir des témoignages directs : « *Les enfants ont honte, les parents aussi, pour eux c'est souvent compliqué d'accepter d'être habillés grâce à la générosité des autres. Seule l'équipe sait ce que chacun prend. Même si cela les soulage énormément, ils ne veulent pas que cela se sache et on peut comprendre que chacun préserve sa fierté !* ». La Fondation met d'ailleurs un point d'honneur à respecter une confidentialité et une discrétion absolue envers ses usagers.

Les besoins augmentent plus vite que les dons

Depuis quelques années avec la crise du Covid, l'inflation galopante et le coût de l'énergie, la demande d'aide s'intensifie et le nombre de rendez-vous par jour se multiplie, notamment en période de grand froid.

Révital Soussy ne cache pas que le besoin en dons se fait de plus en plus pressant malgré la diversification

des sources. Il y a d'abord les sacs de vêtements déposés ou collectés auprès des particuliers et qui nécessitent un sérieux tri : « *Ce sont nos premiers fournisseurs, ils donnent beaucoup et souvent, surtout à la veille des fêtes, mais c'est important que les vêtements soient en bon état, s'ils sont trop usés ou troués on ne peut pas les mettre en rayon, ce serait un manque de respect envers les personnes qui sont en difficulté. On ne garde que de belles choses.* ».

Tout ce qui n'est pas gardé est revendu au kilo « *Cet argent nous permet d'acheter des produits d'hygiène, des sous-vêtements, etc.* ».

Il y a également des entreprises et certaines grandes marques qui donnent des stocks d'invendus ce qui permet parfois de jolies surprises : « *Récemment on a eu un lot de maillots de foot et je me souviens de ce jeune garçon qui était fou de joie d'avoir un maillot de son club préféré ! Cette joie c'est un cadeau aussi pour nous* » raconte Révital. Très impliquée, l'équipe du vestiaire n'hésite pas à relancer les entreprises pour récolter des stocks mais elle travaille aussi sur des projets à venir, notamment auprès des plus jeunes : « *Par exemple faire connaître le Vestiaire dans les écoles pour que des enfants aident d'autres enfants et que ce soit à la fois pédagogique et utile.* ».

Mais elle rappelle qu'historiquement le cœur de la collecte se fait auprès des particuliers : « *Nous avons besoin de la générosité des gens, de vous tous, à qui je lance cet appel à la veille de Pessah : n'hésitez pas, soyez généreux, ouvrez votre cœur et vos armoires et vous rendrez des gens heureux !* ».

L'appel est lancé : à vous de donner !

Les dépôts de vêtements se font du lundi au jeudi entre 9h et 17h et le vendredi de 9h à 12h au 8 rue de Pali-Kao 75020 Paris (Tel : 01.44.62.13.00)

« ...LA GÉNÉROSITÉ RESTE LA QUALITÉ HUMAINE LA PLUS NOBLE QUI PUISSE JUSTIFIER NOTRE LIBERTÉ »

Par le Rabbin Didier Kassabi de la communauté de Boulogne-Billancourt, et présentateur de l'émission « À l'origine-Berechit » sur France 2



Le texte de la Haggadah que nous récitons le soir de Pessa'h fait partie des plus anciennes compilations rédigées par les maîtres du judaïsme. Ce dernier a évolué avant de trouver sa forme définitive. Sa lecture découle d'une obligation formulée par le verset suivant : « Et tu raconteras à ton fils ce jour-là en disant : C'est en vue de ceci que HaShem a agi en ma faveur quand je suis sorti d'Égypte ». (Exode 13 ; verset 8)

L'étape du Maguid débute par la récitation du texte emblématique du Ha La'ma Ania : « Ceci est le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Égypte. Quiconque a faim vienne et mange. Quiconque est dans le besoin vienne fêter Pessa'h avec nous ».

Ce passage ne comporte aucune allusion à l'histoire de la sortie d'Égypte et nous pouvons être surpris par la volonté des auteurs de la Haggadah de débiter la soirée par cette invitation.

Ne paraît-il pas surprenant de lancer nos invitations aux plus démunis lorsque nous sommes déjà réunis en famille autour de notre table à manger ?

Même si certains ont l'habitude d'ouvrir la porte de leur foyer avant de réciter ce texte, personne ne pourrait répondre positivement à leur invitation !

Afin d'élucider cette question, rappelons que le niveau spirituel des hébreux en Égypte était particulièrement bas. Ils avaient perdu l'essence même de leur identité allant jusqu'à abandonner le geste fondateur de la circoncision. Comme nous le rappelons dans le texte de la Haggadah : « Et toi, tu étais nue et dénudée » c'est-à-dire dépourvue de la moindre Mitsvah.

Dans son recueil Halakhique, Le Arbaa Tourim (« les 4 colonnes ») ou plus communément appelé « le Tour », est un recueil de lois juives, (écrit par le rabbin Yaakov ben Asher 1270-1340), nous enseigne que les trois fêtes de pèlerinage sont à mettre en relation avec les trois Patriarches. D'après cette lecture, c'est le personnage d'Avraham qui est mis à l'honneur durant la fête de Pessa'h.

Pour justifier cette opinion, nous pouvons rappeler que l'annonce de l'exil lui a directement été faite en ces termes : « Sache que ta descendance sera étrangère sur une terre étrangère ».

Nous pouvons proposer une autre réponse pour expliquer le lien qui peut exister entre la fête de Pessa'h et le personnage d'Avraham.

Pour « mériter » de vivre la sortie d'Égypte, les hébreux devaient s'inscrire dans le prolongement du comportement de leur ancêtre Avraham dans ce qui symbolise l'essence même de son être : sa bonté et sa générosité. C'est la seule chose qu'ils avaient réussi à préserver malgré la cruauté de l'esclavage. Ils ont su conserver leur sensibilité et leur compassion face à la souffrance de leurs frères.

Tous les ans à Pessa'h, nous devons imaginer que nous sortons nous-mêmes d'Égypte. Pour se faire, nous devons réactiver notre lien avec Avraham en nous rappelant que nous sommes toujours en mesure de ressentir la souffrance des plus démunis.

En ouvrant notre soirée par les mots : « quiconque a faim vienne et mange », nous affirmons que la

générosité reste la qualité humaine la plus noble qui puisse justifier notre liberté.

Ces mots ne doivent pas rester des lettres mortes inscrites sur nos recueils. Nous devons les intérioriser et les incarner, particulièrement à l'occasion de la fête de Pessa'h.

Depuis plus de deux cents ans, la Fondation Casip-Cojasor nous permet de nous inscrire pleinement dans l'héritage de notre premier Patriarche.

Il nous revient de soutenir pleinement leurs efforts afin qu'il réponde favorablement à tous ceux qui pourraient en ressentir le besoin. Dans l'espoir de voir poindre le jour où nous n'aurons plus besoin de dire : « quiconque a faim vienne et mange ».

30 000 personnes sont accompagnées par la Fondation

Une perte d'emploi, un changement de configuration familiale ou encore un problème de santé peuvent, à tout moment, faire basculer des femmes, des hommes et des enfants dans la précarité.

Pour continuer d'agir nous avons besoin de vous !

DONNER FAIT... DU BIEN

« Chers amis du Casip-Cojasor, depuis la disparition de mon Cher époux, je privilégie enfants et petits-enfants, mais...j'admire toujours votre énergie à faire vivre le Casip-Cojasor, et continuerai à soutenir cette belle institution. Je vous adresse tout mon soutien et ma reconnaissance pour votre travail quotidien auprès de celles et ceux d'entre nous dans la difficulté. Merci de prendre soin d'eux ! Joyeux Pessah' à vous tous. Mme C. »

BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU 75% DU MONTANT DE VOTRE DON

Votre don ouvre droit à une déduction d'impôt sur le revenu de 75% de son montant dans la limite de 1000€, et de 66% au-delà dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur cinq ans.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 60% DU MONTANT DE VOTRE DON

Votre don ouvre droit à une déduction d'impôt sur les sociétés de 60% de son montant dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires H.T. lorsque ce dernier montant est plus élevé. L'excédent est reportable sur cinq ans.

D'AUTRES FAÇONS DE SOUTENIR LES ACTIONS SOCIALES :

UN ACTE NOTARIÉ

Pour concrétiser votre solidarité par le don d'assurances-vie, de valeurs mobilières, de biens immobiliers ou encore de faire une donation contre rente viagère. Pour tout acte notarié, nous vous accompagnons dans les démarches.

LES LEGS

Le legs permet de laisser un nom, de montrer à ses enfants, à ses amis que la générosité ne s'arrête pas avec la fin de la vie, d'exprimer son attachement à notre communauté et la solidarité envers les plus démunis. En faisant de la Fondation Casip-Cojasor votre légataire universel, vous attribuez des legs nets de frais et droits à vos héritiers, neveux, petits-neveux ou personnes extérieures à votre cercle familial.

Acte notarié ou legs, prenez contact en toute discrétion :
Martine Tziboulsky au 01 44.62.13.08.

LE MÉCÉNAT

Financier, en nature ou de compétences, n'hésitez pas à contacter
Valérie Bursztyn au 01.49.23.71.40



Faire un don c'est,
DONNER
de L'ESPOIR
pour CHANGER
LEURS VIES

**Assurons-nous
que chacun
puisse fêter
Pessah'
dignement !**

Hag Pessah'
Sameah
et Solidaire !



01.49.23.71.40 /  www.casip.fr (site sécurisé)

**À l'approche des fêtes de Pessah', votre soutien
nous permet d'aider plus de 30.000 personnes.
Effectuez votre don et bénéficiez d'une déduction de 75%
de votre impôt sur le revenu***

(* Jusqu'à 1000€. Au-delà de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable).

Fondation Casip-Cojasor : 8 rue de Pali-Kao 75020 Paris    

POUR FAIRE UN DON

- Sur le site internet sécurisé : www.casip.fr (toutes cartes de crédit – reçu cerfa envoyé par email). Calculez le montant de votre don et de votre déduction fiscale (IFI ou IR)
- Par téléphone : Avigaël Azra au 01.49.23.71.40 ou fundetcom@casip-cojasor.fr
- Par chèque libellé au nom du Casip-Cojasor : Fondation Casip-Cojasor : 8 rue de Pali-Kao 75020 Paris
- A nos bureaux, après un rendez-vous par téléphone au 01.49.23.71.40.